

STANDANDBECOUNTED.CA

1 • 2 • 3 • 4 • 5
6 • 7 • 8 • 9 • 10
11 • 12 • 13 • 14 • 15

Coupez le long du pointillé. Les instructions sont à la page suivante.

LE PROTOCOLE SILENCIEUX EN 7 RÈGLES

1. **Quand :** Chaque samedi, de **midi à 13 h**, heure locale.
2. **Où :** Sur le trottoir public devant le bureau de circonscription de votre député, l'hôtel de ville ou la Colline du Parlement.
3. **Accès public :** Ne bloquez jamais les portes, les entrées, les trottoirs ni la chaussée. Espacez-vous si d'autres personnes se joignent à vous.
4. **Silence absolu :** Ne parlez pas, ne scandez rien, ne discutez pas et ne débattez pas avec les passants, les contre-manifestants, le personnel ou les médias. Laissez le code QR parler.
5. **Aucune affiche :** Portez seulement le chandail uni avec le code QR et les numéros. N'apportez ni drapeau, ni logo partisan, ni pancarte sans rapport.
6. **Départ propre :** À 13 h pile, retirez le chandail (si vous le portez par-dessus vos vêtements d'extérieur) et partez calmement, en silence. Ne laissez aucune trace.
7. **Respect de la loi :** Respectez en tout temps les lois fédérales, provinciales et municipales. Si un policier ou un agent municipal vous demande de vous déplacer sur le trottoir, obtempérez calmement et paisiblement.

LES 15 PRINCIPES

1 Les lois doivent être adoptées par le Parlement, pas imposées par décret

Mettre fin au gouvernement par décret pour les grandes orientations et les interdictions criminelles.

Ce qui doit changer : Retirer des lois fédérales les dispositions subjectives du type « de l'avis du gouverneur en conseil » et exiger un vote complet du Parlement pour toute grande orientation ou interdiction criminelle.

2 Les preuves avant l'opinion dans les politiques publiques

Exiger des données vérifiables avant de restreindre les citoyens respectueux des lois.

Ce qui doit changer : Exiger des études d'impact empiriques indépendantes, vérifiables publiquement, avant l'adoption de toute restriction visant des citoyens respectueux des lois.

3 Une responsabilité égale devant la loi

Les titulaires de charges publiques doivent répondre de leurs actes devant la Constitution, la Charte et la population — et subir de vraies conséquences lorsqu'ils les violent.

Ce qui doit changer : Exiger que les serments parlementaires affirment explicitement l'allégeance à la Constitution, à la Charte et à la population du Canada, et prévoir des sanctions légales applicables lorsque des titulaires de charges publiques outrepassent leur mandat constitutionnel.

4 Un devoir public sans partage : mettre fin aux conflits d'intérêts

Obliger les députés et les hauts responsables à vendre leurs avoirs financiers privés et à rompre leurs liens d'affaires pendant leur mandat — servir le public ou servir des intérêts privés, pas les deux.

Ce qui doit changer : Dès l'entrée en fonction, exiger la vente — et non une fiducie sans droit de regard — des actions privées, la démission des conseils d'administration et la fin des autres liens financiers (hormis de simples fonds indiciels largement diversifiés ou une résidence principale); appliquer cette règle à chaque député; et imposer des périodes de restriction strictes qui interdisent aux anciens députés et ministres de faire du lobbyisme auprès des industries qu'ils ont réglementées ou d'en tirer profit.

5 Une vraie reddition de comptes exige un droit de révocation citoyen

Donner aux électeurs un mécanisme contraignant pour destituer les députés qui trahissent leur mandat — avec un seuil réellement atteignable.

Ce qui doit changer : Adopter une loi fédérale sur la révocation qui permet aux électeurs d'une circonscription de déclencher une élection partielle contraignante au moyen d'une pétition vérifiée des électeurs, avec un seuil fondé sur ce qu'il a fallu pour remporter le siège — et non sur une proportion impossible de tous les électeurs inscrits.

6 Les problèmes locaux exigent des solutions locales

Cesser de centraliser à Ottawa des responsabilités municipales et provinciales.

Ce qui doit changer : Rendre la marge fiscale et les compétences aux provinces et aux municipalités, et mettre fin aux conditions de financement fédéral qui dictent les politiques locales.

7 **Les pouvoirs d'urgence sont réservés aux vraies urgences**

Imposer des seuils juridiques stricts et objectifs avant de suspendre les droits habituels.

Ce qui doit changer : Modifier la Loi sur les mesures d'urgence pour exiger l'approbation préalable du Parlement et une vérification judiciaire rigoureuse que les lois existantes ont été épuisées.

8 **La propriété et la vie privée sont au cœur de tous les autres droits**

Consacrer et protéger le droit de posséder, d'utiliser et de conserver des biens acquis légalement, et mettre fin à la surveillance de masse et au profilage des citoyens respectueux des lois.

Ce qui doit changer : Adopter des protections législatives fédérales contraignantes — et viser une modification constitutionnelle — qui garantissent une juste indemnisation et l'application régulière de la loi devant les tribunaux avant toute saisie ou restriction d'un bien, ou toute fouille visant des renseignements personnels. Mettre fin à la collecte massive et au profilage des personnes qui ne sont soupçonnées d'aucun crime; exiger le mandat d'un juge pour les données d'abonné, financières et de localisation; interdire la notation prédictive de type « précrime »; et consigner chaque accès aux dossiers personnels, faire de leur usage abusif une infraction et aviser les gens lorsque leurs dossiers sont utilisés abusivement ou touchés par une atteinte à la vie privée.

9 **Chez nous d'abord**

Faire passer les citoyens, les infrastructures et les besoins du Canada avant les dépenses à l'étranger.

Ce qui doit changer : Vérifier et geler les dépenses discrétionnaires à l'étranger jusqu'à ce que les cibles essentielles en matière d'infrastructures, de soins de santé et d'abordabilité soient atteintes au pays.

10 **Élargir l'assiette, réduire le taux**

Développer nos ressources, fabriquer ici, fermer la porte des paradis fiscaux aux grandes entreprises et abolir la tarification fédérale du carbone et les autres impôts qui punissent le travail.

Ce qui doit changer : S'engager dans une réforme fiscale permanente qui allège le fardeau total sur le travail et la production : abolir la tarification fédérale du carbone; exclure tout impôt sur la valeur nette des maisons, sur les héritages et sur les autres gains non réalisés; indexer les tranches d'imposition à l'inflation; et réduire les taux marginaux sur le travail et l'investissement. Fermer les échappatoires qui permettent aux grandes entreprises de comptabiliser des profits canadiens dans des paradis fiscaux. Rendre une décision sur les projets de ressources et d'énergie en deux ans au plus, bâtir les infrastructures qui permettent à l'énergie canadienne de servir d'abord les Canadiens, et favoriser la transformation et la fabrication ici. Protéger l'environnement par des normes d'émissions applicables, des amendes pour les entreprises qui les enfreignent et des procédés propres exigés partout où c'est possible.

11 **Cessons de subventionner contre la population**

Mettre fin aux subventions payées par les contribuables qui faussent les marchés, les médias et le débat public.

Ce qui doit changer : Mettre fin aux subventions des contribuables aux médias traditionnels, aux lobbyistes d'entreprises et aux organismes de défense d'intérêts, pour que personne ne fasse pression sur le gouvernement avec l'argent même du public.

12 **Une vraie justice : dissuader le crime et protéger le droit à la légitime défense**

Imposer de vraies conséquences aux délinquants violents et récidivistes — y compris le renvoi des criminels qui ne sont pas citoyens — tout en protégeant les citoyens respectueux des lois qui défendent leur foyer et leur famille.

Ce qui doit changer : Faire respecter les règles de mise en liberté resserrées pour les récidivistes violents et en publier les résultats chaque année, appliquer le renvoi automatique des résidents temporaires ou au statut conditionnel reconnus coupables d'infractions graves, et établir des protections législatives claires — dont une forte présomption de légitime défense à l'intérieur de son domicile — pour que des citoyens innocents ne subissent pas d'accusations punitives ni la saisie de leurs biens.

13 **Liberté d'expression et dialogue ouvert : les mots ne sont pas de la violence**

Protéger le débat public ouvert sur les politiques, la culture et les espaces partagés, sans criminaliser le désaccord en le qualifiant de « haine » ou de « désinformation ».

Ce qui doit changer : Rejeter les tribunaux administratifs de la parole, abroger les restrictions trop larges à la liberté d'expression et limiter strictement les sanctions légales à l'incitation directe à la violence et aux infractions déjà prévues au Code criminel.

14 **Une seule loi égale pour tous, l'autonomie corporelle et la préservation de la vie**

Appliquer une seule norme juridique égale pour tous, protéger l'autonomie corporelle contre la coercition des obligations médicales et refuser la mort facilitée par l'État comme substitut aux soins.

Ce qui doit changer : Interdire les exemptions juridiques parallèles, interdire la coercition médicale en milieu de travail appuyée par le gouvernement, freiner l'élargissement de l'AMM, et rétablir le financement et la reddition de comptes des soins de santé et du soutien en santé mentale qui protègent la vie.

15 **Une immigration durable et le soutien aux familles canadiennes**

Arrimer strictement l'immigration à la capacité en logement et en infrastructures, et privilégier les politiques qui aident les familles canadiennes à grandir.

Ce qui doit changer : Plafonner l'immigration annuelle strictement selon la capacité vérifiée en logement, en soins de santé et en infrastructures, et adopter des réformes fiscales favorables aux familles — comme le fractionnement du revenu et des allègements fiscaux pour les familles — afin de réduire le coût d'élever des enfants au Canada. Réserver les permis de travail temporaires pour des postes à bas salaire aux pénuries vérifiées, lorsqu'aucun Canadien n'est disponible, et faire en sorte que l'abus coûte plus cher à l'employeur qu'il ne lui fait économiser.

GUIDE DU TRANSFERT MAISON

1. Gardez les numéros que vous appuyez et masquez les autres, ou créez un transfert personnalisé sur le site.
2. Imprimez sur du papier transfert thermocollant (activez l'option miroir de votre imprimante si votre papier l'exige), ou confiez la page à un imprimeur local.
3. Prenez une taille plus grande (2XL/3XL) pour le porter par-dessus un manteau d'hiver.
4. Vérifiez que le code QR se lit avant de le repasser.

Avis officiel : Stand & Be Counted est un appel à l'action citoyen, décentralisé et autofinancé. Il n'a aucun compte de médias sociaux, aucune campagne de sociofinancement ou de collecte de fonds, aucune boutique de produits dérivés, ni organisateur ou porte-parole. Tout compte, groupe, boutique ou collecte de fonds prétendant le représenter n'est ni autorisé ni affilié. standandbecounted.ca est le seul site officiel; il n'est affilié à aucun site au nom semblable.